



Dossier

En 2030-35, l'agriculture française pourrait produire deux fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme

L'agriculture n'utilise que 3% du total des énergies consommées en France. Même s'il reste nécessaire de réduire cette consommation, l'enjeu de l'agriculture face au défi climatique concerne essentiellement la production d'énergies, grâce à son énorme potentiel dans le domaine des renouvelables. En "domestiquant" la photosynthèse, les agriculteurs valorisent en effet la principale source énergétique de la Terre, celle fournie par le soleil, gratuite et inépuisable.

Principal frein au développement des biocarburants et de la méthanisation, l'accusation d'affamer les humains est nettement contredite par la réalité, tant les deux débouchés, loin de se concurrencer, s'épaulent l'un l'autre, au profit d'un renforcement de toute l'efficacité productive de l'agriculture.

Et sans oublier que, dans le contexte actuel, notre sécurité énergétique apparaît tout aussi primordiale que celle de notre alimentation.

Alléger la pénibilité du travail grâce à la mécanisation, améliorer notre confort, par le chauffage et la climatisation, voyager plus vite et plus loin, pour le travail ou le plaisir, etc., les progrès de l'humanité s'accompagnent d'une consommation croissante d'énergies, ressources devenues aussi indispensables à la vie humaine que l'a toujours été la nourriture. Jusqu'alors, ces besoins exponentiels d'énergies ont été facilement satisfaits par un recours quasi illimité aux ressources fossiles, charbon, pétrole et gaz. Mais avec

l'inconvénient gravissime de déverser dans l'atmosphère terrestre, en quelques dizaines d'années, les milliards de tonnes de CO₂, accumulées dans ces produits, durant les millions d'années des ères primaire et secondaire de l'histoire de la Terre, causant ainsi un dérèglement climatique aujourd'hui préoccupation majeure. Conjuguer cette demande en énergies, qui reste très forte, tout en réduisant leurs méfaits sur le climat, telle est la nouvelle quadrature qui s'impose aux Terriens, en ce début du 3^e millénaire.

Tendance à la baisse depuis 2005

Parmi les innombrables statistiques relatives à la production et à la commercialisation des énergies en France, deux indicateurs permettent une vision globale de la situation :

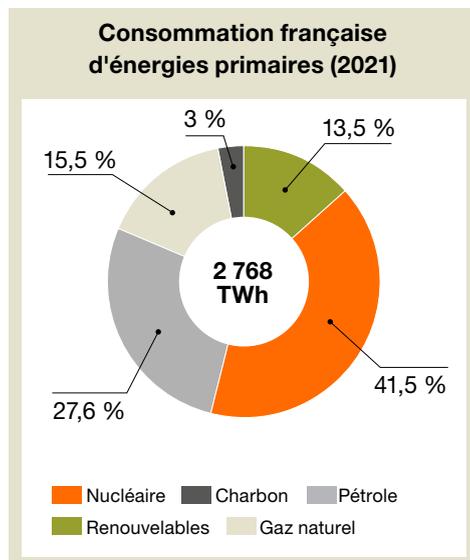
■ **La consommation totale d'énergies primaires**, qui inclut toutes les énergies consommées sur notre territoire, y compris celles qui servent à en produire d'autres, notamment le charbon, le pétrole et le gaz, brûlés pour fournir de l'électricité, ainsi

que les pertes liées au transport. En 2021, cette consommation totale a atteint 2 768 térawatt/heures (TWh). Elle a régulièrement augmenté jusqu'en 2005, culminant alors à 3 155 TWh, avant d'amorcer un lent recul. La baisse s'est accélérée en 2020, en raison du sévère ralentissement des activités économiques lié à la crise de la Covid-19. L'année suivante affiche logiquement un net rebond, même si le total de 2021 reste inférieur à celui de 2019.

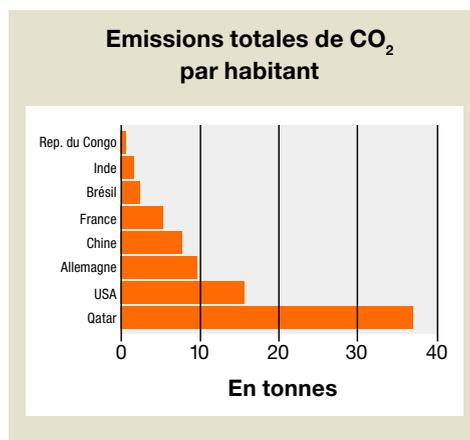
■ La **consommation d'énergies finales**, indicateur excluant les énergies utilisées pour en produire d'autres, ainsi que les pertes. En 2021, cette consommation d'énergies finales atteint 1 627 TWh, affichant une courbe qui suit les mêmes tendances que celles des énergies primaires.

Au fil de ces 30 années de consommation énergétique française, le charbon a constamment reculé, lequel ne représente plus que 3 % de nos sources énergétiques. En baisse aussi, mais à un rythme beaucoup plus lent, le **pétrole** fournit encore plus de 27 % de nos besoins, alors que le **gaz naturel** (15,5 % en 2021) évolue en progression régulière, néanmoins légère. Sans surprise, la plus grosse part de notre énergie provient du **nucléaire**, industrie ayant assuré, en 2021, plus de 41 % du total des besoins français. Cette part du nucléaire est quasiment stable depuis plus de 20 ans, même si l'on note un léger effritement sur ces toutes dernières années, surtout lié à des retards de maintenance des réacteurs.

Enfin les **énergies renouvelables** ont assuré 19 % de nos besoins en 2019 et 20 % en 2020, affichant une progression lente mais régulière, qui s'accélère sur ces toutes dernières années¹. L'enjeu que représentent ces énergies d'avenir justifie une analyse plus détaillée. Les deux principaux gisements d'énergies renouvelables que sont la **biomasse** (essentiellement le bois-énergie) et l'**hydraulique** (les barrages) sont valorisés depuis longtemps, et leur production, relativement stable, représente encore plus de la moitié du total des renouvelables. Le décollage des nouvelles énergies renouvelables date du début des années 2000, le mouvement ayant été lancé par les **biocarburants**, principalement le biodiesel. Et le mouvement s'accélère depuis ces toutes dernières années, surtout avec les **pompes à chaleur**, l'**éolien** et le **biogaz**. On note cependant un tassement des biocarburants (biodiesel). Il faut dire qu'une partie de ces produits sont importés, et que les tensions pesant



sur les marchés des huiles alimentaires risquent de pénaliser le biodiesel. Dans le passé, la France a produit beaucoup de charbon, et même un peu de pétrole et de gaz naturel. Mais à ce jour, la quasi-totalité de nos besoins en ces trois énergies fossiles **sont importés**. Nos principaux fournisseurs de **charbon** étaient, en 2020, dans l'ordre décroissant, l'Australie (35 % de nos achats), la Russie (25 %) et les Etats-Unis (15 %). Assez fluctuants d'une année sur l'autre, nos principaux fournisseurs de **pétrole**, étaient, en 2020, le Kazakhstan (16 %), suivis, à parts quasi égales, des Etats-Unis, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Nord, de la Mer du Nord, chacun représentant environ 13 % de nos achats. Enfin, la Norvège (36 %), la Russie (17 %)² et l'Algérie (8 %) étaient nos principaux fournisseurs de **gaz naturel**. On mesure ainsi à quel point l'arrêt - ou tout au moins la forte baisse des importations russes - va bouleverser notre approvisionnement en énergies fossiles. En 2019, la **valeur totale** des énergies consommées en France a atteint 116 milliards d'euros (valeur hors taxes, au stade consommateur), dont 39 milliards d'euros d'importations (solde net). En 2020, le solde des importations s'est réduit à



25,2 milliards d'euros, avant de remonter en flèche, pour atteindre 44,3 milliards d'euros en 2021 (+76 %), sous l'effet de la reprise post-Covid de la consommation et, surtout, du renchérissement des prix des produits fossiles importés, déjà très net au 4^e trimestre de 2021. Et, bien entendu, la facture de 2022 sera encore beaucoup plus salée... En termes d'échanges internationaux, **tous nos secteurs énergétiques sont déficitaires**, hormis l'électricité. Même pour les renouvelables, la France n'est pas autosuffisante en biocarburants, ni en bois. Le solde positif de l'électricité a plus que doublé en 2021, passant de 1,2 à 2,6 milliards d'euros. Mais une rechute est à craindre pour 2022, en raison de la moindre disponibilité de nos centrales nucléaires.

Notons enfin que notre consommation d'énergies a dégagé, en 2021, environ **4,3 tonnes de CO₂ par habitant**, chiffre en reprise de 4 % sur celui de 2020, mais qui a néanmoins baissé d'un tiers sur ces quinze dernières années. Ce dégagement de CO₂ lié aux énergies représente environ les trois quarts de nos émissions totales. Grâce au nucléaire, la France est ainsi l'un des pays développés les plus vertueux sur ce critère.

Des crédits-carbone pour l'agriculture

Le secteur de l'énergie étant, de loin, la principale source de gaz à effet de serre, on comprend qu'il soit au cœur de nos stratégies visant à atténuer les dérèglements climatiques générés par cette accumulation de molécules réchauffantes dans l'atmosphère de la Terre. C'est ainsi que la quasi-totalité des Etats du Monde se sont engagés, en 2015, au travers de l'**Accord de Paris**, à mettre en œuvre des programmes nationaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 ou 2 degrés, au lieu des 4 degrés prévisibles si on restait sur les tendances du début de ce siècle. La France et l'Union européenne ont ainsi promis de **ne plus émettre de CO₂** dans l'atmosphère d'ici 2050. Cette **neutralité carbone** implique qu'à cette date, les émissions de CO₂ ne devront pas dépasser ce qui peut être absorbé par les réservoirs naturels (forêts, prairies, sols agricoles, etc.) aussi appelés "**puits de carbone**", ainsi que par les technologies, encore balbutiantes, de capture de carbone, sur les sites industriels émetteurs. En France, cet engagement climatique est matérialisé par des **Programmations Pluriannuelles de**

¹ L'objectif que s'était fixé la France pour 2020 était de 23 %.

² Pour nos importations de gaz, la part de la Russie est montée à 21 % en 2021.

L'Energie (PPE), documents constituant de véritables catalogues d'objectifs très détaillés. La première PPE couvrait la période 2016-2019, suivie d'une seconde (2019-2023), et l'on attend (juillet 2023) un nouveau texte qui couvrira la période 2019-2028. Sans entrer dans les détails, ces PPE prévoient :

- Une **baisse de notre consommation totale d'énergie** (-7 % de 2012 à 2023, et -14 % de 2012 à 2028). La consommation finale passerait ainsi des 1 627 TWh actuels à un peu moins de 1 400 TWh. Une baisse sera permise par des efforts généralisés de "sobriété" (moins déplacements, baisse des températures de chauffage, etc.) et par des mesures telles que l'isolation des bâtiments et des habitations.

- La **forte réduction de notre consommation d'énergies fossiles**, soit, en 2028, -19 % pour le gaz naturel, -35 % pour le pétrole et -80 % pour le charbon, par rapport aux consommations de 2012. Ces objectifs se traduisent, notamment, par l'**interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs, à partir de 2040**.

- Ces évolutions sont appuyées par des **taxes sur les émissions de carbone**, s'appliquant au niveau international. Avec, la possibilité, pour les émetteurs de CO₂, d'acheter en compensation **des crédits-carbone** à ceux qui réduisent leurs émissions, voire stockent le carbone, tels les agriculteurs.

- Malgré la moindre consommation totale d'énergie, le fort recul des produits fossiles va se traduire par **une augmentation des besoins en électricité**, qui seront fournis par un développement accéléré des **énergies renouvelables**, et par le **nucléaire**. La France a en effet opté pour la construction de nouveaux réacteurs, de sorte que l'objectif précédemment annoncé de réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production totale d'électricité ne semble plus d'actualité³. Nous détaillerons, plus loin, la contribution de l'agriculture au développement des nouvelles énergies renouvelables, dont elle est un acteur majeur.

- Notons, enfin, de très gros efforts de recherches, publiques et privées, sur l'**hydrogène**, qui peut devenir un carburant pour la motorisation, à condition d'être "vert", c'est-à-dire produit à partir d'électricité non carbonée. Outre le fait que l'hydrogène s'obtient à partir d'eau, une

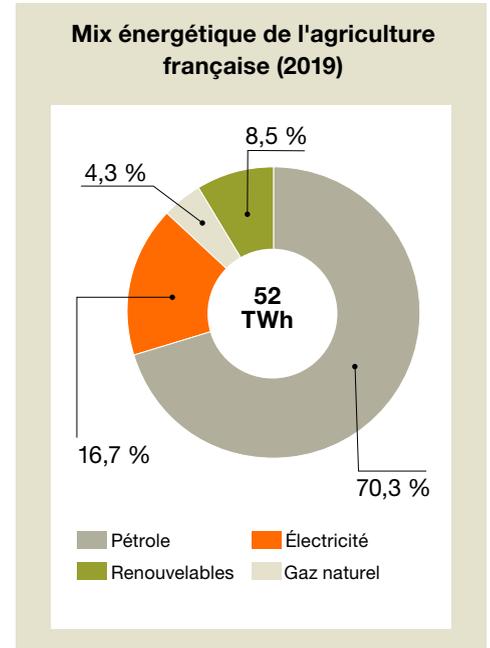
matière première en disponibilité illimitée, il a aussi l'avantage d'être stockable, plus facilement que l'électricité.

L'agriculture, bon élève de l'énergie

Le graphique ci-dessous confirme que l'agriculture est faiblement consommatrice d'énergie. Sur les 30 dernières années, sa part de consommation finale est constamment restée proche de **3 % du total français**⁴, avec une petite pointe à 3,24 % en 2020, liée au fait que ce secteur a été le moins touché par la baisse d'activité liée à la Covid-19⁵. En valeur absolue, la consommation énergétique de l'agriculture a suivi celle de la consommation totale : lente progression jusqu'en 2005, et légère baisse depuis cette époque. A ce jour, l'agriculture française consomme chaque année un peu plus de **50 millions de TWh**.

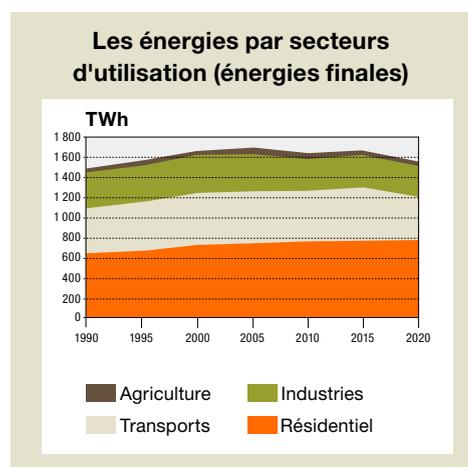
La part des différentes énergies consommées (mix énergétique) est relativement stable, avec une forte prédominance du pétrole (carburant, chauffage, séchage...), qui totalise 70 % des utilisations, suivi, loin derrière, par l'électricité et le gaz. On note cependant la percée récente des énergies renouvelables, dont la part a doublé, entre 2015 et 2019.

Les quantités et les types d'énergies consommées sont fortement liés aux types d'agriculture. Les **grandes cultures** sont, de loin, les plus grosses consommatrices (69 % du total), utilisant essentiellement des carburants (pétrole). Les **élevages herbivores** utilisent 11 % du total de la consommation agricole, et il s'agit aussi de carburants, complétés par l'électricité. L'**horticulture-maraîchage** (10 % des



utilisations énergétiques nationales) a une dominance combustible, notamment liée aux serres. Viennent ensuite les **élevages hors sol** (volailles et porcs), avec une prédominance électrique et combustible.

Selon les statistiques du Ministère de l'Agriculture (2015), le poste "énergies" représente en moyenne environ 12% des charges variables, mais avec de gros écarts selon les types d'exploitations (de 10% pour les vergers, à 20% en grandes cultures). Et ces chiffres, anciens, sont certainement à revoir, compte-tenu de l'actuelle flambée des prix de l'énergie. Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, les organismes officiels (Ademe, Chambres d'agriculture, etc.) préconisent évidemment des mesures visant à économiser ces consommations d'énergies. En grandes cultures, on conseille ainsi de réduire le **surdimensionnement du matériel**, en particulier des tracteurs, et de limiter les façons culturales, en recourant le plus possible aux **conduites simplifiées**. A terme, on pourrait viser le désherbage par robot électrique, voire l'utilisation de tracteurs fonctionnant au gaz. En élevage, on préconise l'**isolation des bâtiments, la récupération de la chaleur des tanks à lait, des échangeurs de chaleur** dans les ateliers de porcs et de volailles,... Tandis que les **pompes à chaleur** permettent des économies substantielles d'énergie consommée



³ Rappelons que l'intermittence des énergies renouvelables les plus prometteuses, le solaire et l'éolien, impose de disposer, en secours, des énergies instantanément mobilisables. Rôle que peut jouer, au moins en partie, le nucléaire, alors que, faute de nucléaire, l'Allemagne prévoit de recourir au gaz : en 2040, l'électricité allemande restera nécessairement plus carbonée que la nôtre, à moins d'avoir réussi à généraliser le gaz "vert", non issu du fossile, ce qui semble peu probable.

⁴ Pour être précis, il faut quand même noter que ces chiffres ne prennent pas en compte l'énergie liée à la fabrication et au transport des intrants agricoles.

⁵ Ne consommant que 3 % de l'énergie nationale, l'agriculture française est cependant responsable de 19 % des émissions de CO₂. En effet, ces émissions agricoles sont essentiellement constituées de méthane (ruminants) et de N₂O (fertilisants).

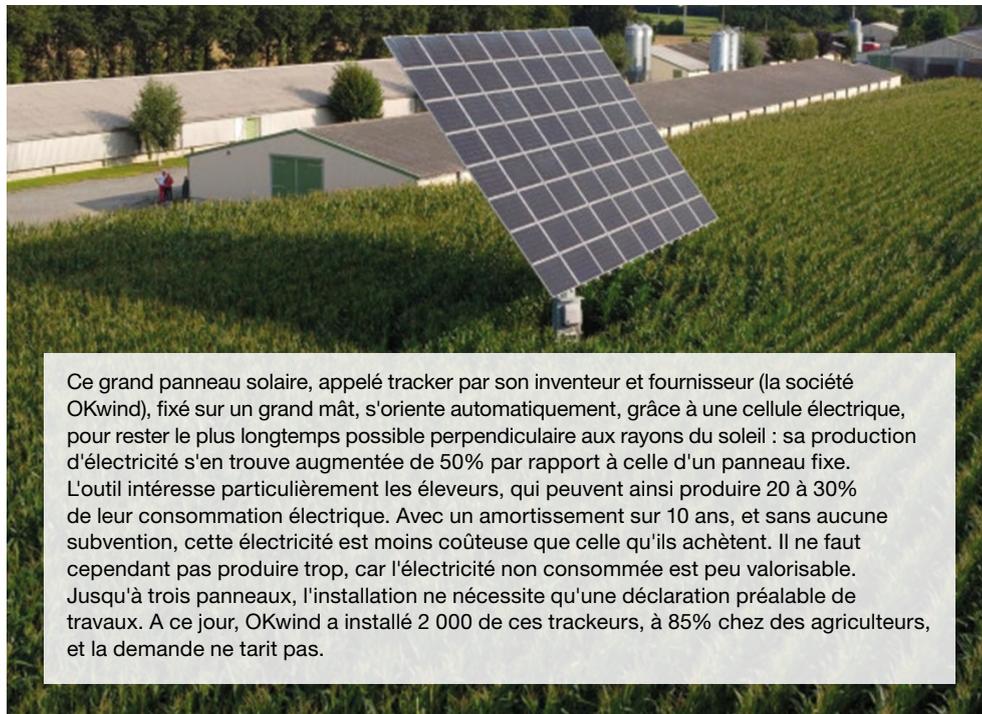
dans les serres. Les nombreuses et très diverses mesures proposées sont d'ores et déjà progressivement mises en œuvre par les agriculteurs. Elles permettent, avant tout, **des économies de charges**, au bénéfice des agriculteurs. En termes de consommation énergétique, au niveau national, l'impact de ces améliorations reste modeste : l'Ademe vise une baisse de consommation de 7,5 TWh en 2035, à comparer aux 50 TWh actuellement consommés par l'agriculture et à la baisse de 225 TWh attendue d'ici 2030 pour la consommation totale française d'énergie.

L'agriculture est bien placée pour les renouvelables

En réalité, plus que par les économies de consommation, l'agriculture d'aujourd'hui est bien davantage concernée par la production d'énergies, essentiellement renouvelables. En ne considérant que les énergies réellement produites par le secteur agricole (10 % de la biomasse, 30 % des panneaux solaires, 80 % du biogaz et 90 % des biocarburants), on calcule que **l'agriculture fournit environ 50 TWh, soit l'équivalent de sa consommation totale d'énergie**.

Ce qu'ont d'ailleurs confirmé les publications de l'Ademe, dès 2018. Globalement, selon la programmation PPE, le total des renouvelables devrait passer de 337 TWh en 2023 à environ 500 TWh en 2028, soit une progression de 50 %. Parmi les différentes sources de renouvelables, le potentiel de progression de l'hydraulique est faible, et celui de la biomasse limité. Ne parlons pas de l'éolien, qui n'est d'ailleurs pas une activité agricole, d'autant qu'il devrait surtout se développer en mer. En revanche, trois filières d'énergies renouvelables vont concentrer l'essentiel de la progression, et les trois concernent l'agriculture.

■ Les **biocarburants** classiques, bien qu'en stagnation ces dernières années, reviennent sur le devant de la scène avec la crise russo-ukrainienne. Ces produits sont particulièrement critiqués pour la concurrence qu'ils génèrent avec les productions alimentaires. L'idée serait de les remplacer par des "**biocarburants avancés**", tirés de matières premières non agricoles : huiles et graisses usagées, mais dont les disponibilités sont limitées, ou cellulose (bois, miscanthus, etc.), mais dont la technologie n'est pas encore au



Ce grand panneau solaire, appelé tracker par son inventeur et fournisseur (la société OKwind), fixé sur un grand mât, s'oriente automatiquement, grâce à une cellule électrique, pour rester le plus longtemps possible perpendiculaire aux rayons du soleil : sa production d'électricité s'en trouve augmentée de 50 % par rapport à celle d'un panneau fixe. L'outil intéresse particulièrement les éleveurs, qui peuvent ainsi produire 20 à 30 % de leur consommation électrique. Avec un amortissement sur 10 ans, et sans aucune subvention, cette électricité est moins coûteuse que celle qu'ils achètent. Il ne faut cependant pas produire trop, car l'électricité non consommée est peu valorisable. Jusqu'à trois panneaux, l'installation ne nécessite qu'une déclaration préalable de travaux. A ce jour, OKwind a installé 2 000 de ces trackers, à 85 % chez des agriculteurs, et la demande ne tarit pas.

point. Si, à partir de 2040, on ne vend plus que des voitures neuves électriques, il restera beaucoup de voitures thermiques en circulation, sans oublier tracteurs et camions, pour lesquels les batteries ne seront pas la solution. D'où l'intérêt de disposer de biocarburants, décarbonés.

■ Entre 2023 et 2028, la production électrique des **panneaux solaires** devrait passer de 21 à 40 TWh. En agriculture, les panneaux fixes sur les bâtiments ont largement contribué au démarrage de cette production solaire. Au point que le potentiel de nouvelles installations tend à plafonner. La plus grosse progression viendra des panneaux au sol, même si les terrains non concurrentiels avec l'agriculture (sols pollués, friches, etc.) se raréfient. Cependant, de nouvelles opportunités s'offrent aux agriculteurs, par exemple les trackers ou les ombrières⁶.

■ Et c'est bien le **biogaz**, produit par la **méthanisation**, qui affiche les plus belles perspectives. Avec une production totale de 16 TWh, atteinte en 2021, cette énergie est la seule dont les objectifs de production (programmation 2016-2019) ont été dépassés. Pour 2028 (ou 2030 ?), il est prévu qu'elle représente 10 % de la consommation nationale de gaz fossile, soit un peu plus de 40 TWh. Mais, les professionnels (agriculteurs méthaniseurs et énergéticiens) se disent prêts à viser 15 %, ce qui serait presque **l'équivalent de nos importations de**

gaz russe. Evidemment, en voulant réduire, voire annuler sa dépendance à la Russie, l'Europe crée un contexte hyper-favorable à la méthanisation. En France, les installations récentes injectant leur gaz dans le réseau bénéficient de prix de rachat se situant entre 90 et 110 euros le mégawatt/h, soit, jusqu'en 2020, environ 4 fois le prix d'importation du gaz russe. Mais ce cours mondial a commencé à monter dès 2021, sous l'effet de la reprise économique post-Covid. Puis, la guerre l'a carrément fait flamber, avec une pointe à plus de 200 euros le MWh en avril dernier, et une moyenne d'environ 110 euros durant le mois de mai 2022⁷. Au-delà de ce contexte très favorable, mais en partie conjoncturel, il faut dire que cette technologie **coche beaucoup de bonnes cases** : les CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique) génèrent une couverture quasi permanente des sols, augmentent évidemment la captation du CO₂ atmosphérique, accroissent la teneur en carbone des sols (grâce aux racines restant en place), permettant une moindre utilisation d'engrais achetés (grâce à l'épandage du digestat). Sans oublier que la méthanisation contribue à valoriser de nombreux déchets et sous-produits : fumiers et lisiers, pulpes de betterave (évitant ainsi leur coûteuse déshydratation), déchets de triage des céréales, voire déchets de restauration, si l'agriculteur bénéficie d'un agrément

⁶ Les ombrières sont constituées de panneaux solaires orientables, installés de façon fixe sur des parcelles agricoles. L'objectif est double : produire de l'électricité et protéger la culture des excès climatiques (chaleur, gel...). La société TSE finance l'installation, dont elle reste propriétaire, se rémunère en vendant l'électricité produite, et paye un loyer à l'agriculteur et au propriétaire, basé sur un bail emphytéotique. Une dizaine d'ombrières expérimentales vont être installées, dont la première, en Haute-Saône, dès cet automne.

spécifique. Notons, en outre, que le méthane agricole peut aussi constituer un carburant vert : l'AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France) prévoit ainsi d'ouvrir 500 stations-services de bioGNV (Gaz Naturel Véhicules) en France, d'ici 2025.

Fin 2021, la France comptait 365 méthaniseurs injectant dans le réseau. Et environ un millier de projets étaient en cours d'étude, représentant une production potentielle d'environ 20 TWh. Sachant qu'à ce jour, l'agriculture représente environ 80% de la production nationale de biométhane.

Seule inquiétude, mais elle est de taille : au-delà des dossiers en cours, **les nouveaux projets se raréfient dangereusement**. D'abord parce que le gouvernement prévoyait de réduire à 80 euros le MWh le prix de rachat garanti des nouveaux contrats. Baisse d'autant

plus malvenue que les coûts de production augmentent. Et que la hausse du prix des produits agricoles réduit quelque peu l'intérêt de cette diversification pour les exploitants agricoles. Certes, ce projet de baisse des prix de rachat ne semble plus d'actualité, dans la mesure où la crise ukrainienne rebat toutes les cartes énergétiques. Il reste que, sur le fond, les méthaniseurs agricoles, notamment par l'intermédiaire de leur association (AAMF) regrettent le **manque d'engagement** des décideurs, se traduisant aussi par une lourdeur administrative décourageante quant à l'autorisation de nouveaux méthaniseurs. Frilosité qui s'explique sans doute par les réticences des futurs riverains d'une méthanisation, craignant, pêle-mêle, le bruit, les va-et-vient de camions et de tracteurs, les odeurs, voire les risques d'explosion. Avec, derrière ces inquiétudes plus ou moins

fantasmées, la critique "imparable" celle d'une **concurrence avec la production alimentaire**, laquelle devrait rester la priorité unique de l'activité agricole, tant que des centaines de millions de Terriens ne mangent pas à leur faim. Vision manichéenne qui mérite un raisonnement beaucoup plus nuancé (cf. encadré ci-dessous).

En espérant donc que la **raison reviendra**, au moins partiellement, il est clair que l'agriculture peut apporter une **contribution significative** au mix énergétique des renouvelables. Un total de 75 à 80 TWh paraît possible (contre 50 TWh actuellement), ce qui représenterait 15 % de la production nationale de renouvelables et, surtout, près de deux fois la consommation énergétique totale de la branche agricole : qui dit mieux !

Alimentation ou énergie, pourquoi choisir ?

En dépit de ses atouts majeurs, la méthanisation agricole suscite une critique largement ressassée, qui risque d'en freiner le développement : elle concurrencerait la production alimentaire, dont le monde a un besoin ultra prioritaire...

Reproche qui vise aussi les biocarburants, voire les panneaux solaires au sol, quand ils ne sont pas implantés sur des terres improductives.

Bien que répété à l'envie, ce reproche est peu pertinent en France, où moins de 5% des terres agricoles sont consacrées à la production d'énergies. Un chiffre d'ailleurs impossible à calculer précisément, en raison de l'imbrication des productions : par exemple, une part significative de notre colza sert à produire du biodiesel, mais les tourteaux, co-produits obtenus après cette extraction, constituent un aliment du bétail protéiné de haute valeur. De même, une partie de l'éthanol de betteraves n'est pas fabriqué avec du sucre, mais à partir de co-produits de la chaîne de transformation de cette racine.

En réalité, si les agriculteurs ont développé ces diversifications énergétiques, ce fut souvent pour tenter d'améliorer la valorisation de leurs productions, trop mal payées, car excédentaires par rapport aux besoins alimentaires solvables. Sans le biodiesel, dans les années 1995-2005, la production de colza aurait peut-être irrémédiablement dégringolé en France. Et le bioéthanol participe réellement à l'équilibre économique de l'industrie sucrière française. Plus largement, si le Brésil ne transformait pas en éthanol la moitié de sa production de cannes, il n'y aurait plus de betteraves en Europe ! Et quel serait le cours mondial du maïs, si les Etats-Unis ne destinaient pas 45% de leur récolte à ce même éthanol ?

Quant à la méthanisation, elle est très peu concurrente de la production alimentaire. Certes, les agriculteurs ont le

droit d'introduire dans leurs méthaniseurs, 15% de récoltes alimentaires. Mais ils sont loin d'atteindre un tel pourcentage, tant cette utilisation est peu rentable, surtout aux prix actuels des céréales. Quant aux CIVE (Cultures Intermédiaires), réalisées entre deux productions alimentaires, elles ne sont pas concurrentes de l'alimentaire. Certes, il se peut qu'un précédent à CIVE soit choisi un peu plus précoce - donc légèrement moins productif - pour gagner quelques jours sur le semis de la CIVE. Ou qu'une CIVE assèche un peu trop la terre, au détriment de la culture alimentaire qui va suivre. Mais ces interférences entre alimentaire et méthanisation restent très marginales. Tout démontre au contraire que les deux débouchés se soutiennent l'un l'autre, et sont ainsi réellement complémentaires, aussi bien au niveau macro-économique mondial que pour ce qui concerne chaque agriculteur : une ferme rentable, même si elle l'est grâce la méthanisation, produira davantage d'alimentaires qu'une exploitation vivotante...

C'est d'ailleurs un autre atout de la méthanisation, que de permettre l'installation de jeunes agriculteurs, et de recréer de l'activité et des emplois dans le monde rural (transport, entreprises de travaux, etc.). Raison pour laquelle les méthaniseurs agricoles souhaitent rester acteurs directs de cette activité, plutôt que d'en laisser la main aux grands énergéticiens, très intéressés par sa rentabilité, qui contribue en outre à "verdir" leur image. Et dont ils deviendraient les sous-traitants. "Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement, aux organisations professionnelles agricoles et aux fournisseurs d'énergie de reconnaître davantage les modèles agricoles" plaide Jean-François Delaitre, président de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF).

⁷Certains méthaniseurs ont ainsi pu vendre leur surplus de production de gaz (au-delà du quota contractualisé) à des prix supérieurs à celui de leur contrat.